

Daniele Zullino

La médecine hors la loi ?

Que peut/doit-on attendre

Citoyen
« quelconque »



Opinion-based

Médecin



Science-based

Opinion-based

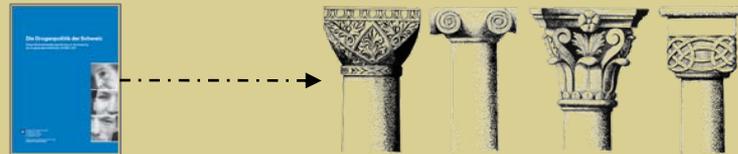
Médecin dans
ses fonctions



Science-based

Niveau d'intervention

Macro
Législation
Cadre politique



Méso
Organisation des soins et des
systèmes de soins



Micro
Services, Traitement Protocoles
Interaction Patient-Soignant



Politiques basées sur les évidences

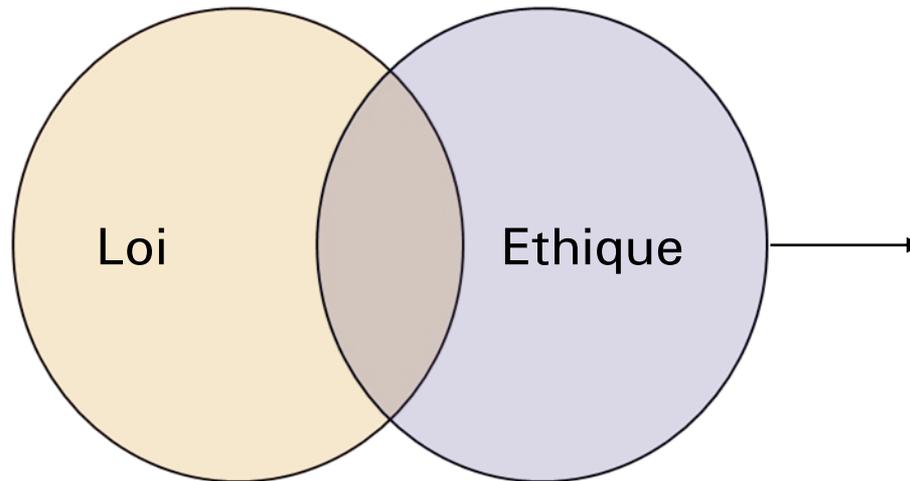


Evidences basées sur la politique



Loi vs. éthique

Peuvent se superposer



Diffère entre
personnes
et/ou groupes

Serment d'Hippocrate

Fixe cadre éthique à l'intervention du médecin

- ... *Mon premier souci sera de rétablir, de préserver ou de **promouvoir la santé dans tous ses éléments, physiques et mentaux, individuels et sociaux.***
- ... *Je respecterai toutes les personnes, leur **autonomie et leur volonté, sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions***



**Loi fédérale
sur les médicaments et les substances psychotropes**

812.121

du 3 octobre 1910 (état le 1^{er} janvier 2015)

2^e assemblée fédérale de la Confédération suisse,
en son 48^e et 49^e de plein de la constitution /
in le message du Conseil fédéral du 3 août 2015,
article

Chapitre 1^{er} Dispositions générales

Art. 1^{er}

1^{er} Sous des médicaments au sens de la présente loi, les substances et les préparations
général des effets de leur application, couronné et couronné et qui respectent la
dépendance (conventionnel).

1^{er} Sous des médicaments au sens de la présente loi, les substances et les préparations

a. substances psychotropes

1. l'opium

2. le produit de genre sulfate pour la production des substances au des par-

particules sous une 1, 1, 1 ou 1 des produits

3. la feuille de coca

4. le cannabis

b. principes actifs

1. les substances administrables de l'opium ainsi que leurs dérivés et sels
qui respectent la dépendance (conventionnel).

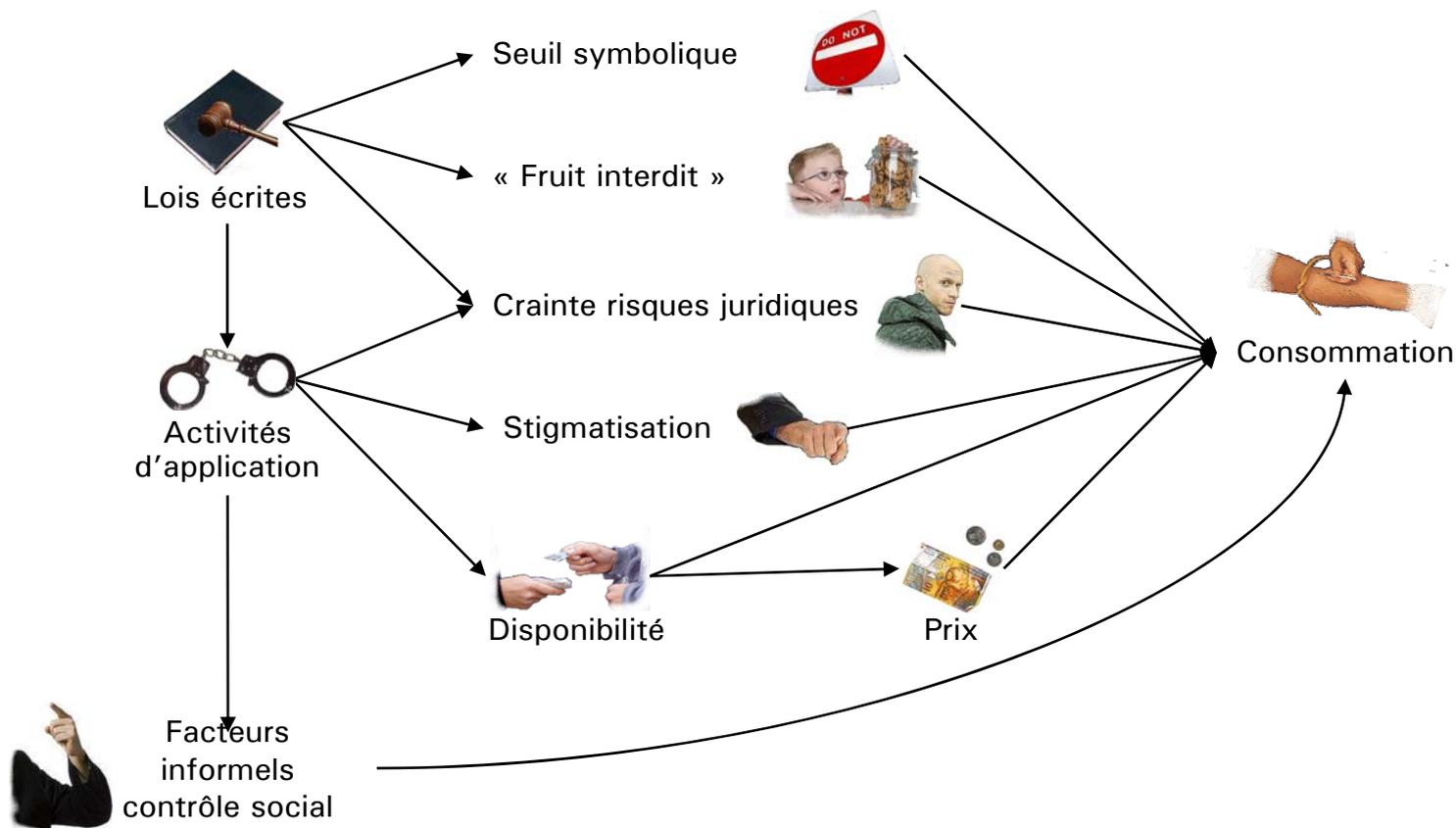
RO 3942 (1)
1^{er} Sous des médicaments au sens de la présente loi, les substances et les préparations
général des effets de leur application, couronné et couronné et qui respectent la
dépendance (conventionnel).
1^{er} Sous des médicaments au sens de la présente loi, les substances et les préparations
général des effets de leur application, couronné et couronné et qui respectent la
dépendance (conventionnel).
1^{er} Sous des médicaments au sens de la présente loi, les substances et les préparations
général des effets de leur application, couronné et couronné et qui respectent la
dépendance (conventionnel).
1^{er} Sous des médicaments au sens de la présente loi, les substances et les préparations
général des effets de leur application, couronné et couronné et qui respectent la
dépendance (conventionnel).
1^{er} Sous des médicaments au sens de la présente loi, les substances et les préparations
général des effets de leur application, couronné et couronné et qui respectent la
dépendance (conventionnel).



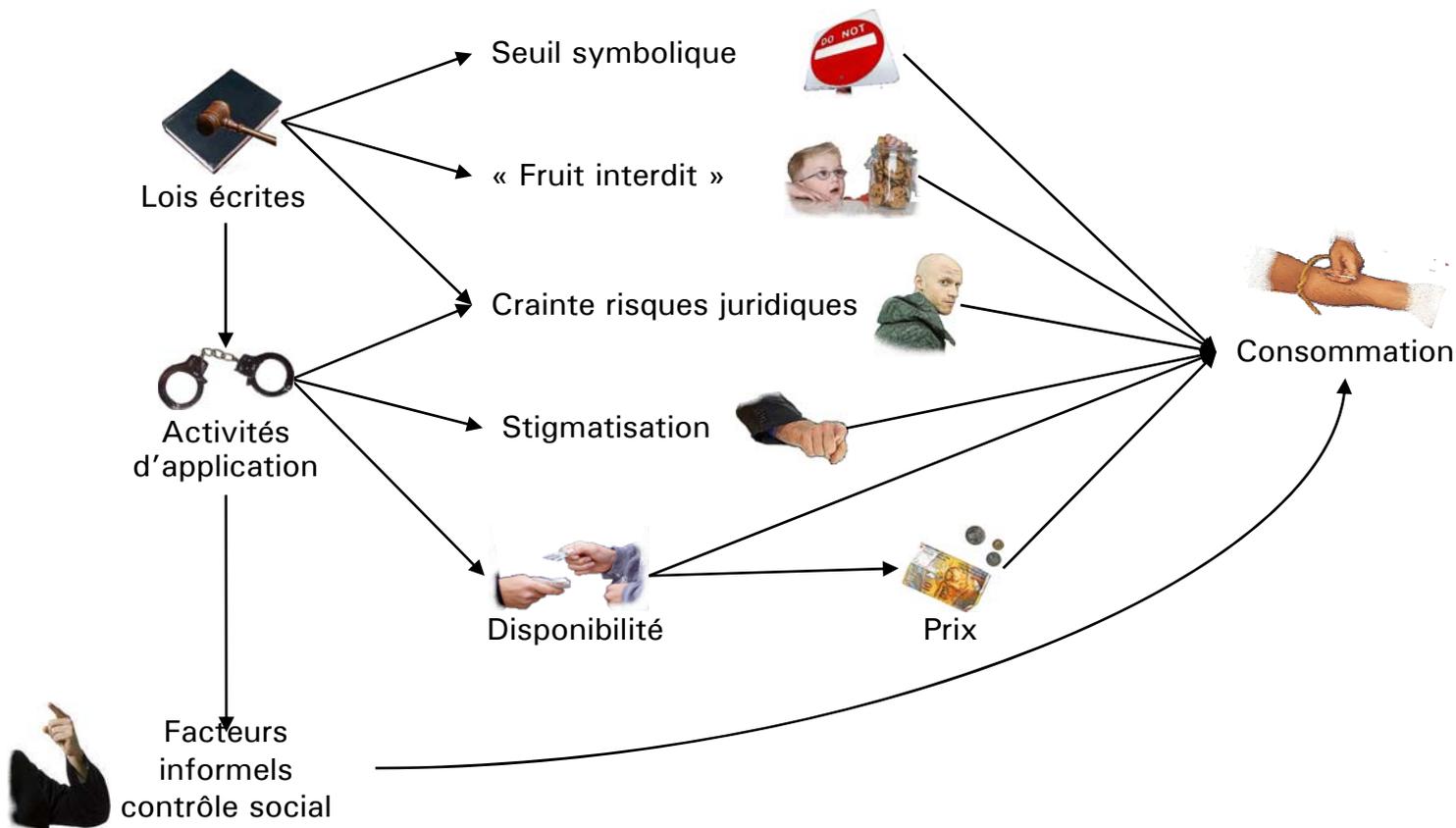
Loi

Ethique

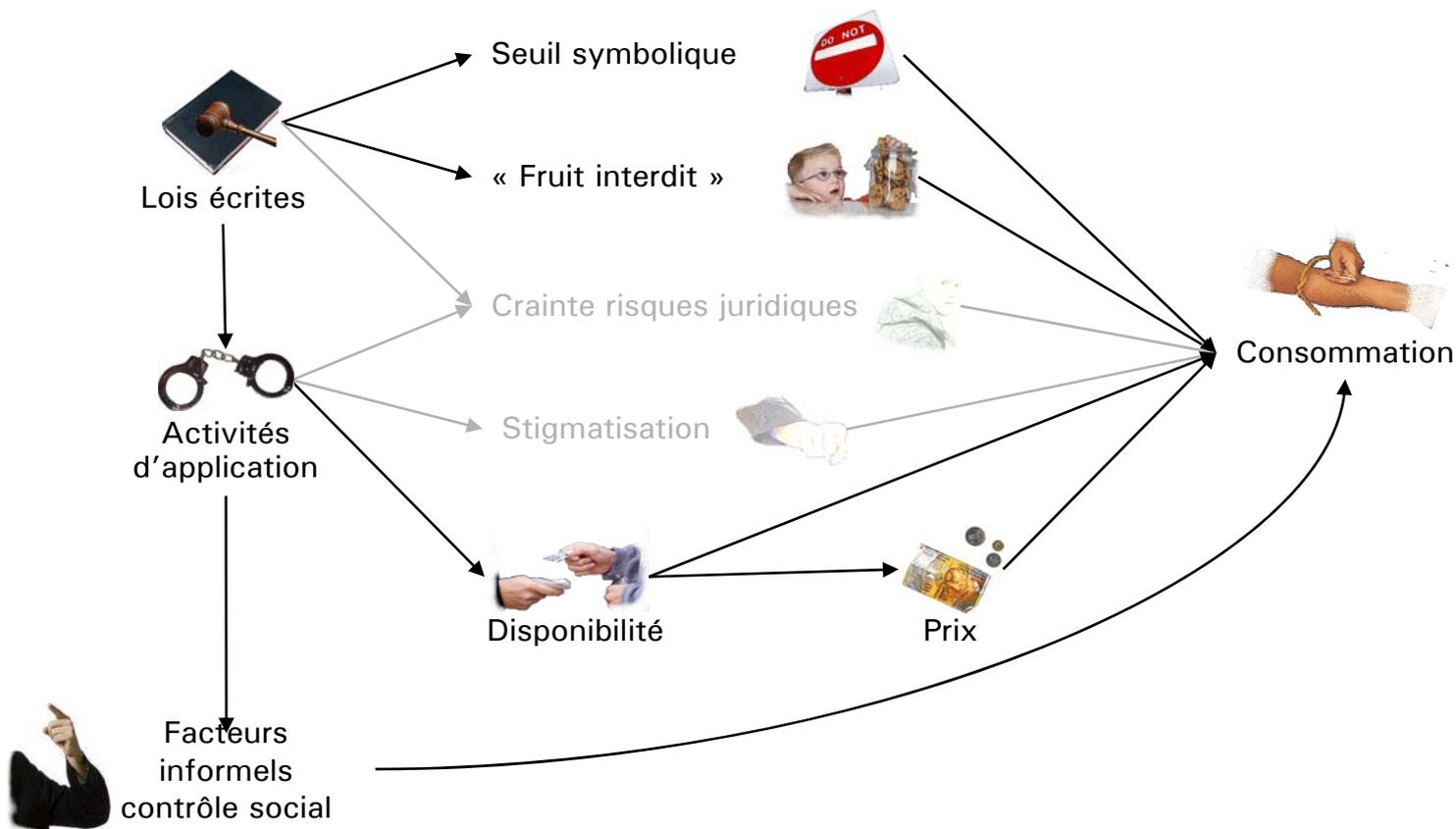
Impact du système légal



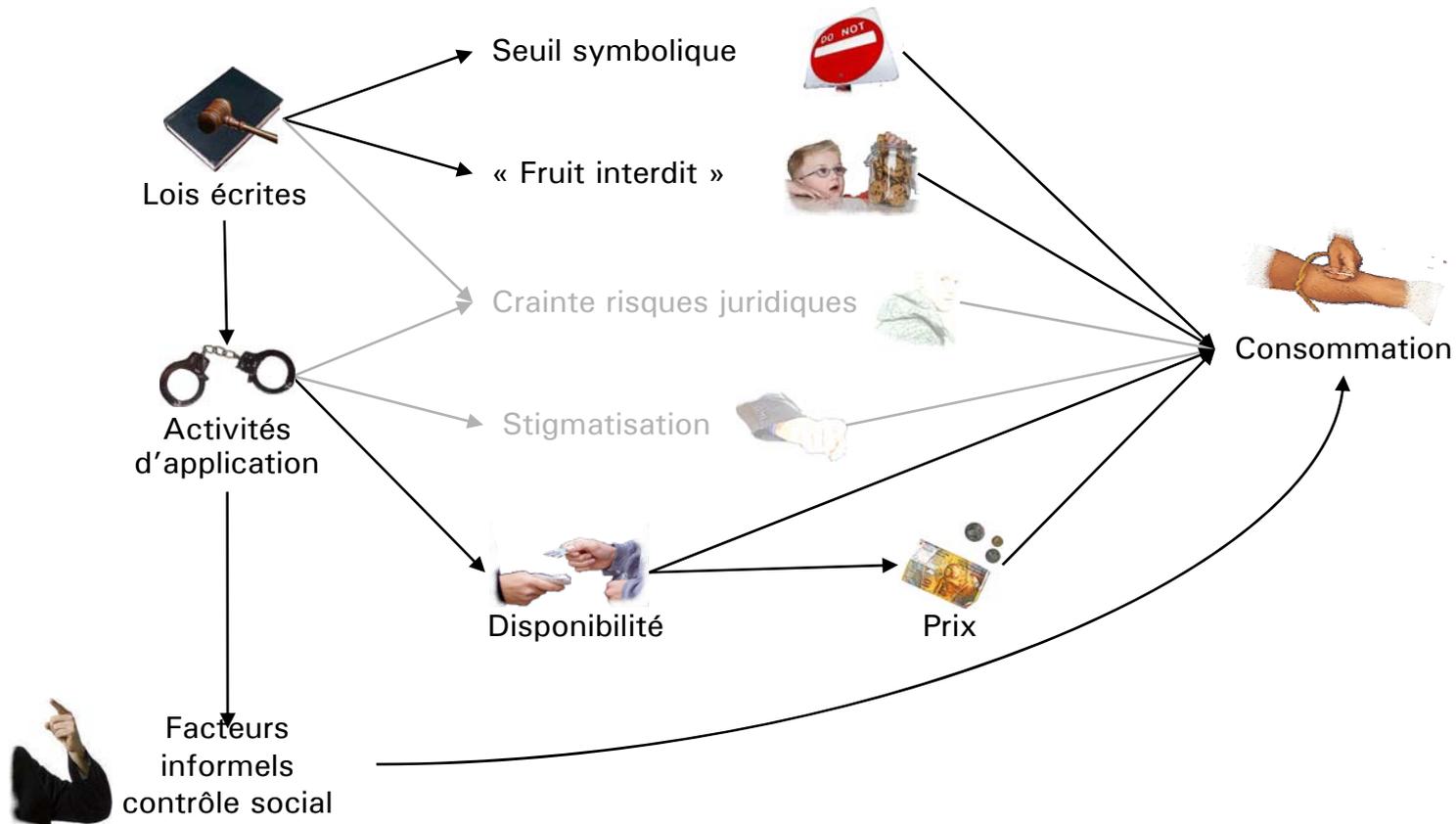
Décriminalisation



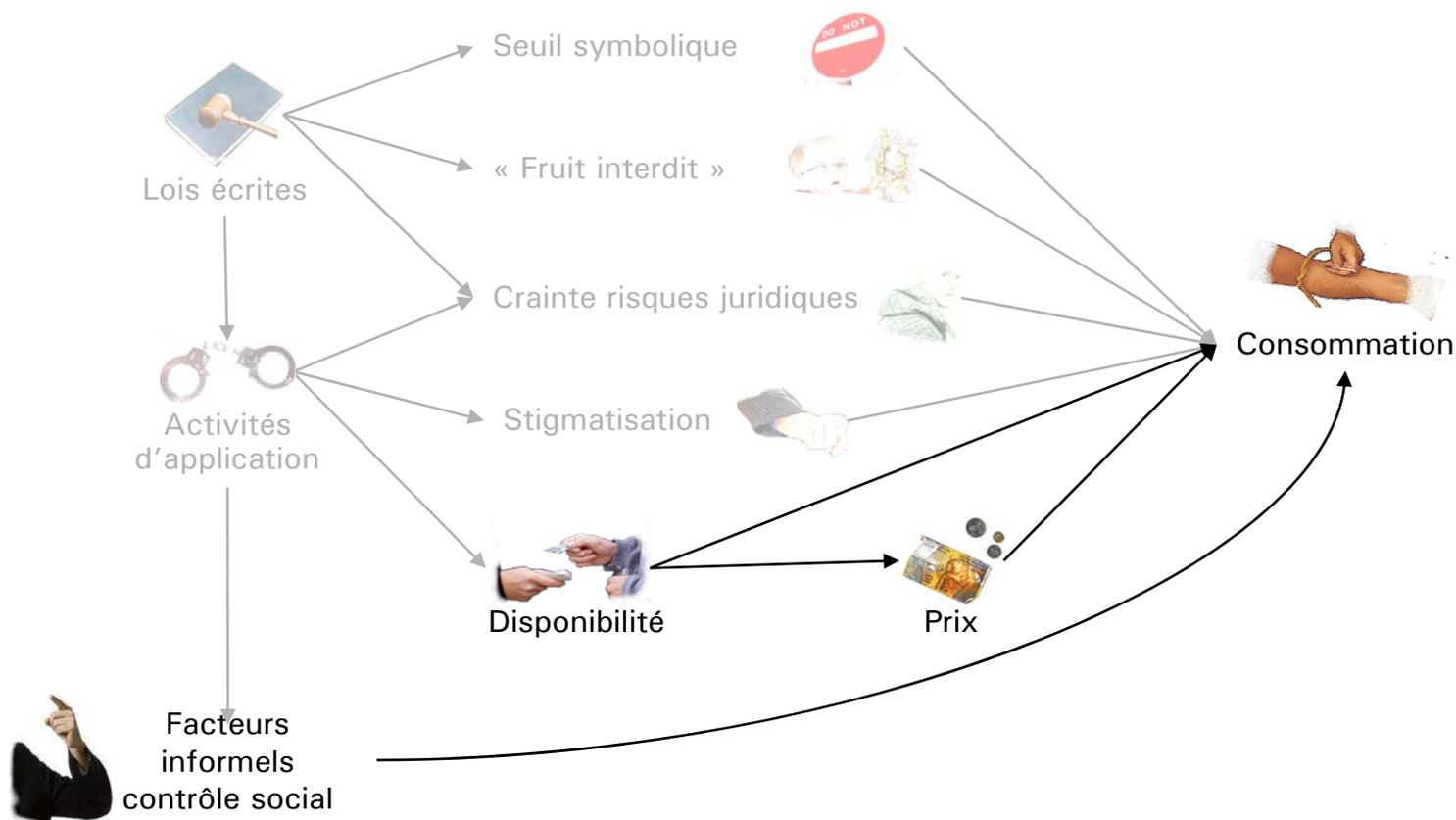
Décriminalisation



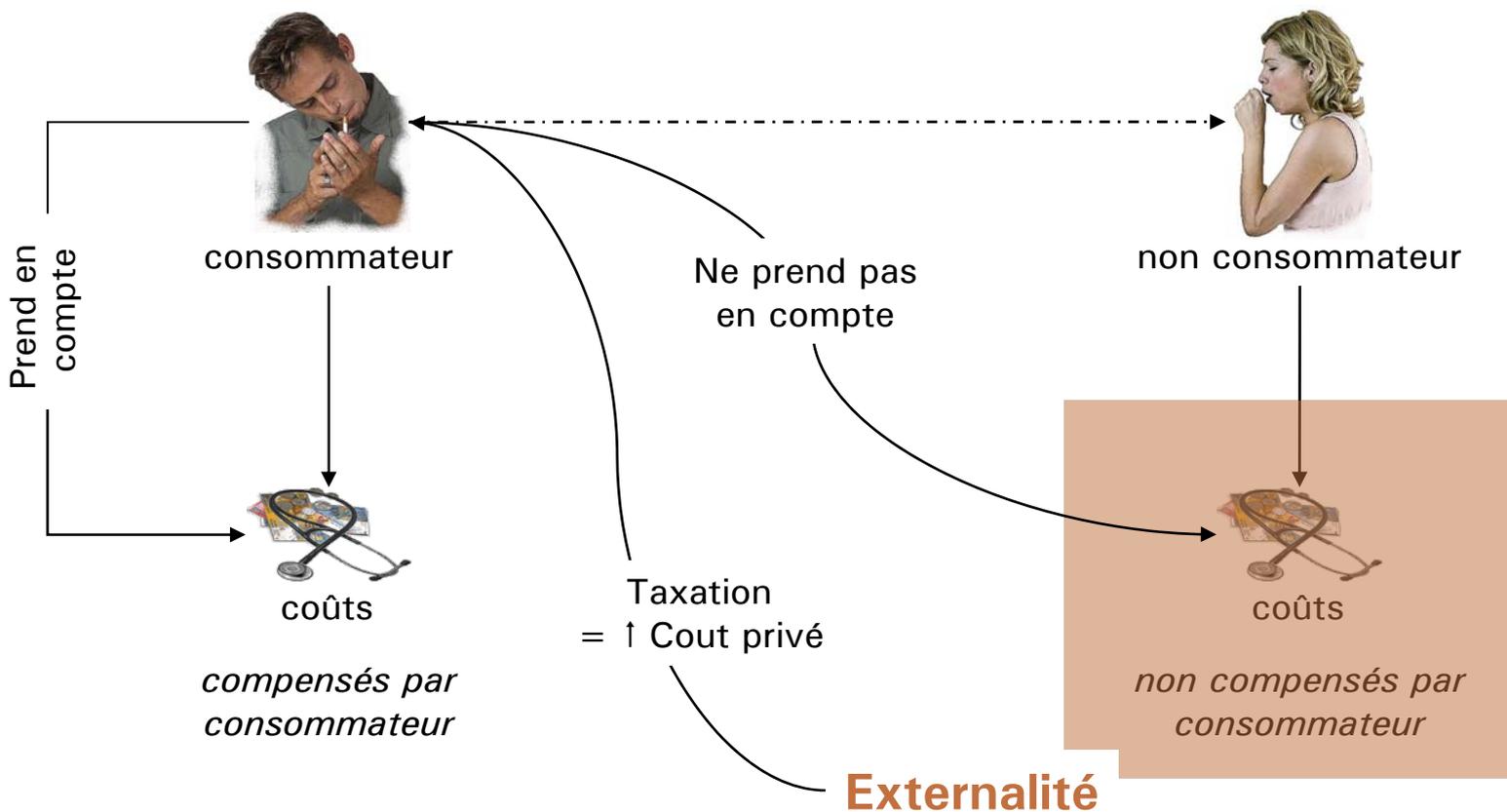
Légalisation



Légalisation



Théorie économique



Produit légal



Rituels de consommation

Débat publique

Conso « domestiquée »

Discutable

Contrôle qualité

Exigé par l'état

Principe « pollueur-payeur »
(Impôts pour contrecarrer externalités)

Applicable

Contrôle social

Possible

*Intérêt producteur/
vendeur*

Bonne qualité produit

Produit illégal



Subculture

Non discutable

Ne peut être exigé par l'état

Non applicable

Pas possible

Mauvaise qualité produit

La carrière du patient addict



Initiation

Contexte



Consommation
hédonique

«Plaisir»



Addiction

Automatisation

Les tâches du dealer



Initiation



Consommation
hédonique



Addiction

Rend le produit
désirable

Rend la
consommation
plaisante

Rend la
consommation
addictive

Les tâches de l'anti-dealer



Initiation



Consommation
hédonique



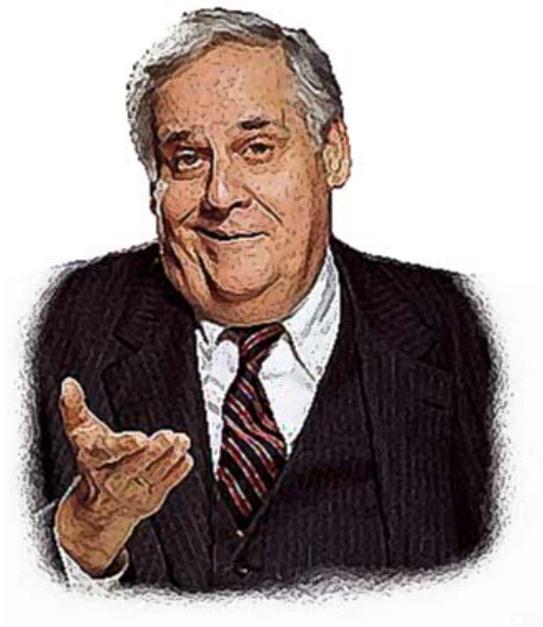
Addiction

Rend le produit
révulsant

Contrecarre le
plaisir

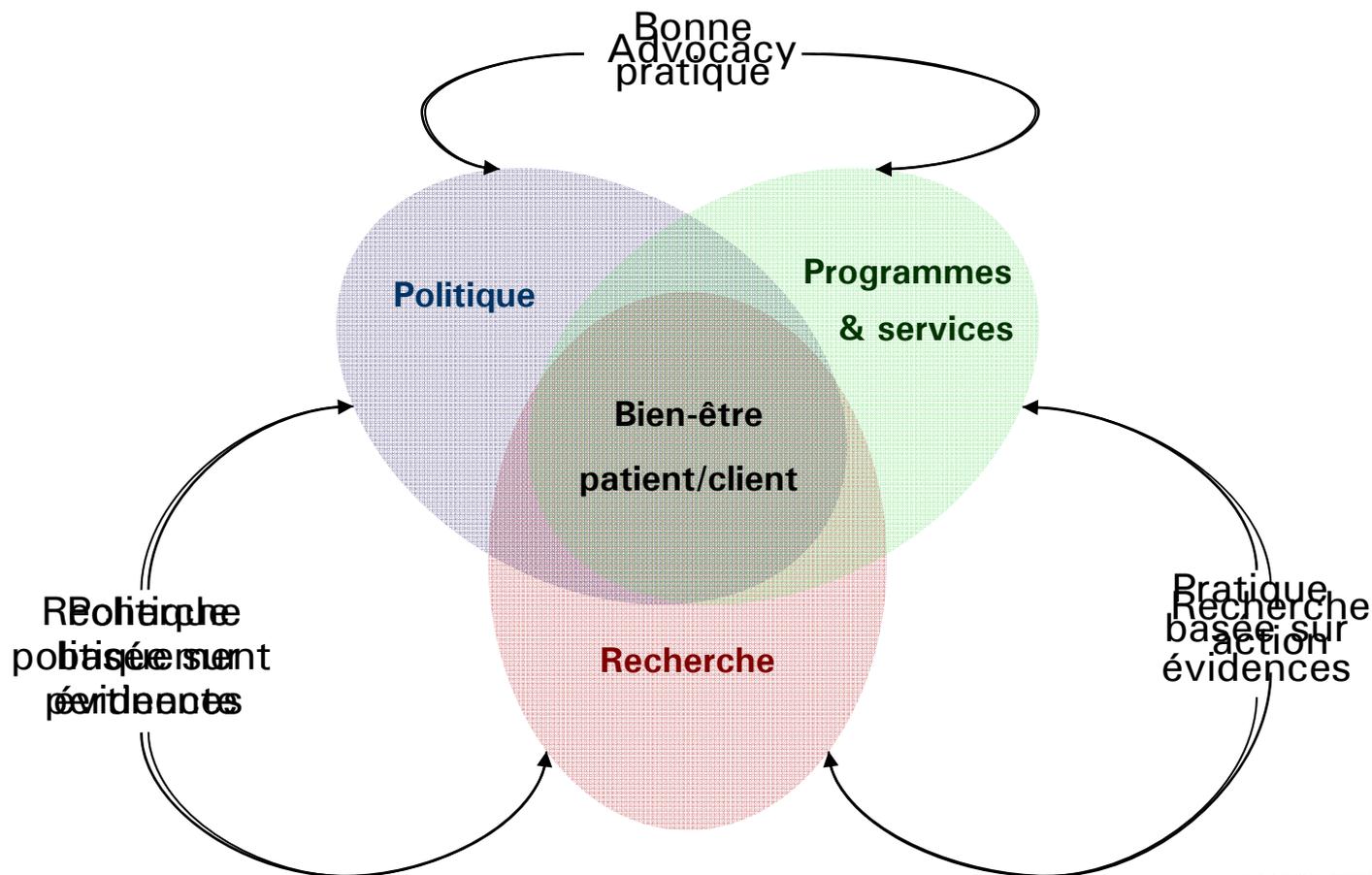
↑ capacités de
décision
rationnelle

“Evidence does not make decisions, people do”



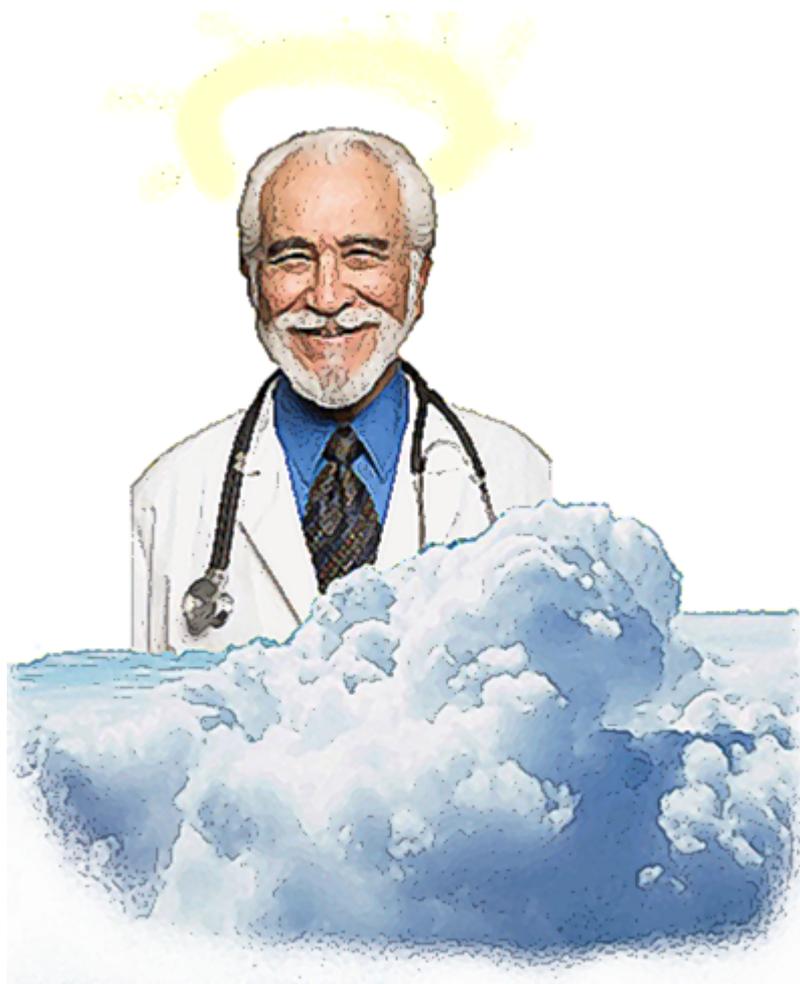
"I have made up my mind,
don't confuse me with the facts"

Recherches, pratiques et politiques



Adapté de Muhajarine et al., 2006







ISAM

14-18 Oct 2012, Geneva

